



Pérignat-ès-Allier

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

Edition 2020

ID : 063-216302737-20251016-80_2025-DE

COMMUNE DE PERIGNAT-ES-ALLIER

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Prochaine mise à jour : Décembre 2025 ;
Sauf évolution des risques, des mesures et des moyens

Téléphone : 04.73.69.52.54

Courriel : mairie.perignat@gmail.com

site internet : www.perignat-es-allier.fr

SOMMAIRE

Tableau de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde	3
Présentation de la commune.....	4
STRUCTURES EXISTANTES SUR LA COMMUNE	5
Cadre juridique du PACS.....	7
Arrêté municipal approuvant le PCS	8
Sigles et abréviations.....	9
Cartographie(s) de la commune.....	10
<u>PARTIE 1</u> : Les risques de la commune.....	14
1.1 Risque inondations	14
1.2 Risque mouvements de terrain	14
1.3 Risque de gonflement de terrains argileux	15
1.4 Risque de rupture de barrage	15
<u>PARTIE 2</u> : DISPOSITIF OPERATIONNEL	16
2.1 Le poste de Commandement Communal (PCC).....	17
2.1.1 Organigramme du PCC	17
2.1.2 Schéma d’alerte des membres du PCC	18
2.1.3 Montage opérationnel de la salle du PCC.....	19
2.2 Rôle des membres du PCC : fiches-actions	20
FICHE ACTION N°1 : LE DOS / RAC.....	20
FICHE ACTION N°2 : Cellule Secrétariat / Communication	21
FICHE ACTION N°3 : Cellule Terrain	22
FICHE ACTION N°4 : Cellule Logistique	23
2.3 L’Alerte de la population	24
<u>ANNEXES OPERATIONNELLES</u>.....	25
ANNEXE N°1 : Points de rassemblement de la population	25
ANNEXE N°2 : Annuaires	25
ANNEXE N°3 : Préparation d’un exercice communal	28
ANNEXE N°4 : Procédure de vigilance météo	29

Structures existantes sur la commune

1. RESIDENCE « LE BRUCHET » :

Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie : 21 résidents - 26, rue de la Résistance et du 8 Mai, 63800 Pérignat-ès-Allier

2. FOYER OCCUPATIONNEL « LA CROIX MARINE »

Foyer d'hébergement et d'accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques : 44 résidents - Rue sous le Torre, 63800 Pérignat-ès-Allier

3. ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement - 5, Rue de la Sagne, 63800 Pérignat-ès-Allier

4. ÉCOLE / MEDIATHEQUE DU PRÉ-DE-L'EAU

École primaire - 6, rue du Pré-de-l'Eau, 63800 Pérignat-ès-Allier

5. HALLE OMNISPORTS

Salle omnisports Raphaël Géminiani - Rue sous le Torre, 63800 Pérignat-ès-Allier

6. SALLE POLYVALENTE ET DEPENDANCES

Salle des fêtes et d'activités - 3, Rue de la Sagne, 63800 Pérignat-ès-Allier

7. SEAT

Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique de l'Ecopôle du Val d'Allier – Lieu-dit Champmot, 63800 Pérignat-ès-Allier

8. ARTISANS ET COMMERCANTS :

Alimentation

- | | |
|--------------------------|---|
| → INTERMARCHE Contact | Supermarché |
| → Le Fournil de Pérignat | Boulangerie |
| → Le fournil de Fanny | Boulangerie |
| → Mme FAUCHERY | Fruits / Légumes (marché samedi) |
| → M. PRADIER | Boucherie / charcuterie (marché samedi) |
| → Cocot'House | Rôtisserie (marché dimanche matin) |

Automobiles

→ M VILLERET Damien Véhicules d'occasion

Bâtiments BTP

→ M BELICOURT Christian	Maçonnerie
→ M BRUN Pierre André	Plomberie
→ PGA – Plomberie	Tous chauffage – Climatisation
Chauffage Sanitaire	Poêles bois ou granulés – Energie renouvelable
→ M. FAURE Yannick	YF-DEV - électricien
VULCAIN	Toitures-fenêtres-serrurerie, rue du Pont
GEDIMAT	Matériaux de construction, rue du Pont

Coiffures, Institut de beauté

→ Mme ROUX Mireille	Salon
→ COIFF Mobile	(Mme DECLoux)
→ Institut Catherine Beauté	Soins visage et corps, épilation, maquillage

Fleuriste :

→ A Cœur Fleuri - Mme CHASSAIGNE

Industrie

→ Mr MARLIER JACQUES Contrôles non destructifs

Restauration – Tabac – Journaux

→ Le « Bar Tabac »
→ Maison Grenouille Mme VILLUENDAS Audrey et Monsieur VERDIER Cécilien

Taxi

→ M PASSELAIGUE Stéphane Taxi, transports médicaux

Cadre Juridique du PCS

01. Le PCS a été instauré par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI)

02. Le décret N°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS en son article8, précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou PPI.

03. Le décret L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

Par ailleurs, les communes soumises à l'obligation d'avoir un PCS peuvent, si elles le souhaitent en élaborer un.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Arrêté municipal approuvant le

**Département de Puy-de-Dôme
Commune de Pérignat-ès-Allier.**

ARRETE DU MAIRE

Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 2211-1, L 2212-1, L.2212-2, L 2212-4, L.2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu, le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

Vu, la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;

Vu, le décret n°2005 – 1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004 – 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Considérant, que la commune de Pérignat-ès-Allier est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

Considérant, qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des évènements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Pérignat-ès-Allier annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du (date).

Article 2 : Le plan Communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme (service Interministériel de Défense et de Protection Civiles)
- Monsieur le sous-préfet d'arrondissement
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal communautaire de Pérignat-ès-Allier
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Billom

Fait à Pérignat-ès-Allier, le

Le Maire,
Jean-Pierre BUCHE

Sigles et abréviations

COD	Centre opérationnel de Départemental
CODIS	Centre opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COZ	Centre opérationnel Zonal
CORG	Centre opérationnel et Renseignements de la Gendarmerie
COS	Commandant des opérationnel de secours
CRICR	Centre régional d'information et de Coordination Routière
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CSP	Centre de secours principal
CUMP	Cellule d'urgence médico-psychologique
DDCS	Direction Départementale de la cohésion sociales
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DMD	Délégation militaire départementale
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
Dpt	Département
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSC	Direction de la sécurité civile
DSI	Direction des secours incendies
DSM	Directeur des secours médicaux
DT ARS	Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
EMDA	Ensemble mobile de diffusion de l'alerte
Gend	Gendarmerie
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
Min Int	Ministère de l'intérieur
PC	Poste de commandant
PCA	Poste de commandement avancé
PCC	Poste de commandement communal
PCF	Poste de commandement Fix
PK	Point Kilométrique
PMA	Poste médicale avancé
POI	Plan d'organisation interne
PPI	Plan particulier d'intervention
ORSEC	Organisation de la réponse de securit civile
RAC	Responsable des actions communales
RCC	Centre de coordination et de sauvegarde
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SATER	Recherche et sauvetage aéroterrestre
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
SRPJ	Service régional de police judiciaire
TMD	Transport de matières dangereuses
TMR	Transports de matières radioactives
UDA-PSY	Unité départemental d'aide physiologique

Cartographie(s) de la commune

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

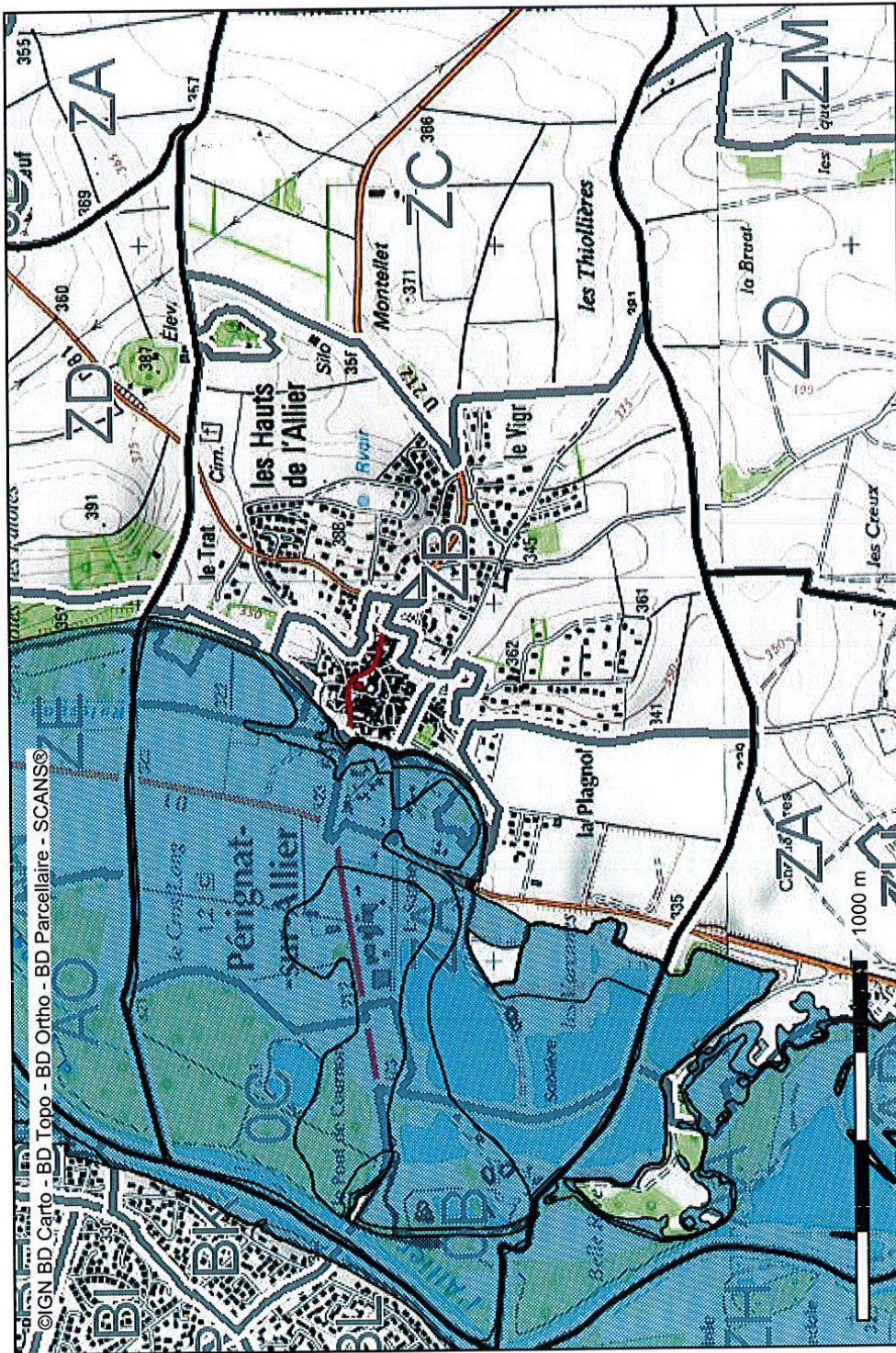
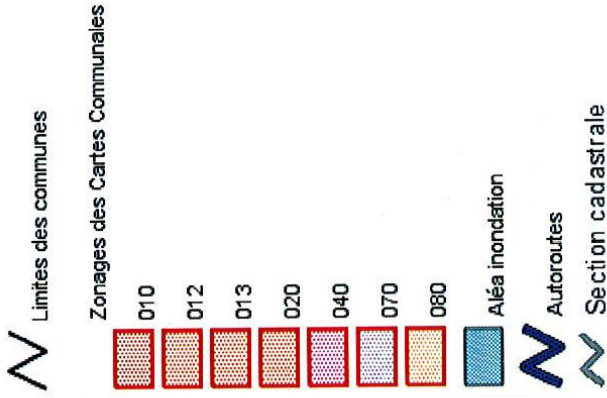
Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 063-216302737-20251016-80_2025-DE

1. Carte présentant les risques inondations dans la commune
2. Carte présentant les risques de gonflement de terrain argileux
3. Zone à évacuer en cas d'inondations

Conception : DDT 63
Date d'impression : 05-04-2012



Description :

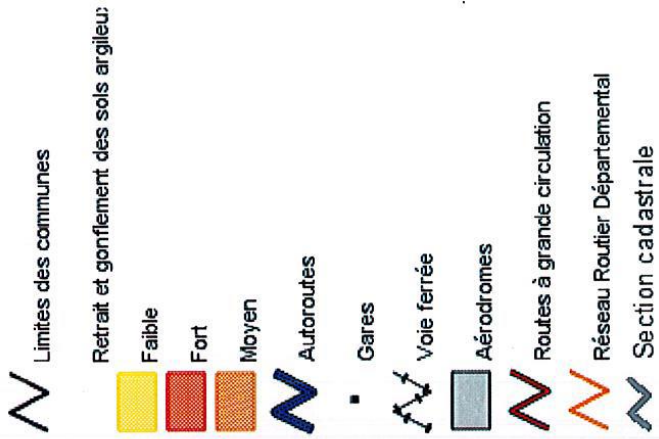
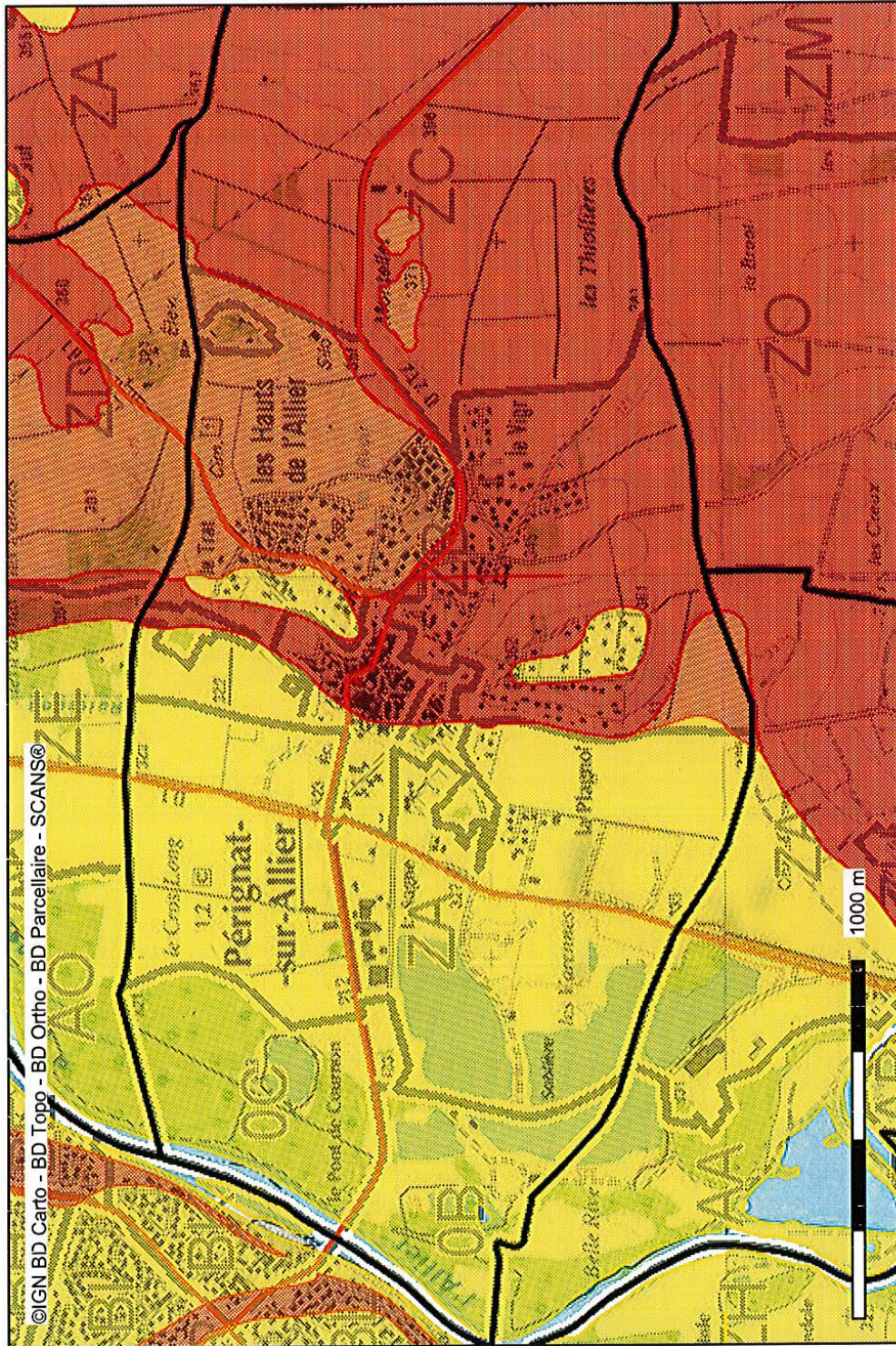
Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Portail Cartographique



©IGN BD Carto - BD Topo - BD Ortho - BD Parcellaire - SCANS®

Conception : DDT 63
Date d'impression : 02-04-2012



Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 063-216302737-20251016-80_2025-DE

Description :

Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Département :
PUY DE DOME

Commune :
PERIGNAT-SUR-ALLIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 063-216302737-20251016-80_2025-DE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par les services de la Direction départementale des services foncier suivant :
CLERMONT-FERRAND
Centre des Finances Publiques Boulevard
de la République - 63000 Clermont-Ferrand

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/04/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
tél. 04 73 43 21 32 - fax 04 73 43 21 85
cdif.clermont-
ferrand@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Partie 1 : Les risques de la commune



La commune de Pérignat-ès-Allier est confrontée à 4 types de risques naturels et technologiques possibles sur la commune qui sont :

1.1. Risque inondations

Qui est une submersion d'une zone plus ou moins rapide avec des hauteurs variables.

Elle peut se traduire par :

- Un débordement du cours d'eau
- Une remontée de la nappe phréatique
- Une stagnation des eaux pluviales

Les risques d'inondations sont dus aux crues de l'Allier, et il s'agit ici d'inondation de plaine dont l'intensité d'aléa est forte sur des zones très exposées.

1.2. Risque mouvements de terrain :

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou des sous-sols, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropiques (occasionnés par l'homme). Ils constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faibles ampleurs et d'effets limités.

L'intensité d'aléa sur la commune est faible.

1.3. Risque de gonflement de terrains argileux

Le gonflement des terrains argileux se traduit par une variation de volume des formations argileuses sous l'effet de leur teneur en eau.

Une intensité trop importante du phénomène de retrait-gonflement peut entraîner des désordres structurels majeurs sur les bâtiments, tels que des fissurations importantes des murs, des affaissements de dallages ou des ruptures de canalisations qui peuvent provoquer des mises en danger de péril de bâtiments demandant leur évacuation.

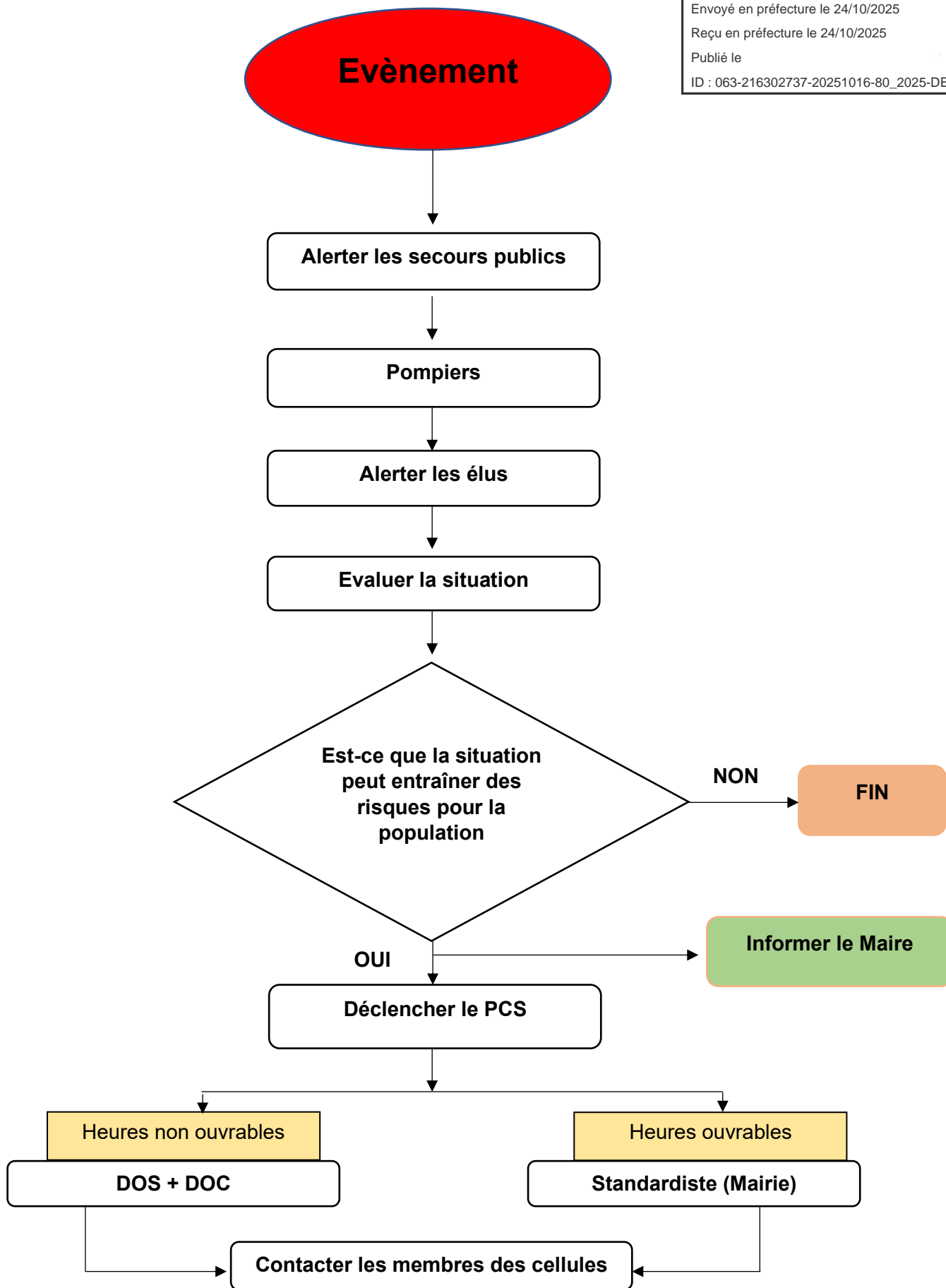
Risque de rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel) généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.

Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer :

- Régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue : maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse) ;
- Irrigation des cultures ;
- Alimentation en eau de ville ;
- Production d'énergies électriques ;
- Retenue de rejet de mine ou de chantier ;
- Tourisme, Loisirs ;
- Lutte contre les incendies

La commune est soumise au risque de rupture du barrage de Naussac situé en Haute Loire et l'intensité d'aléa est forte. En cas de rupture de barrage, selon les simulations de crue effectuées par les ingénieurs du site de Naussac, la crue arriverait sur la commune en 15 heures et 32 mn. Le plan d'eau maximum passerait de « à sec » à 5 m.

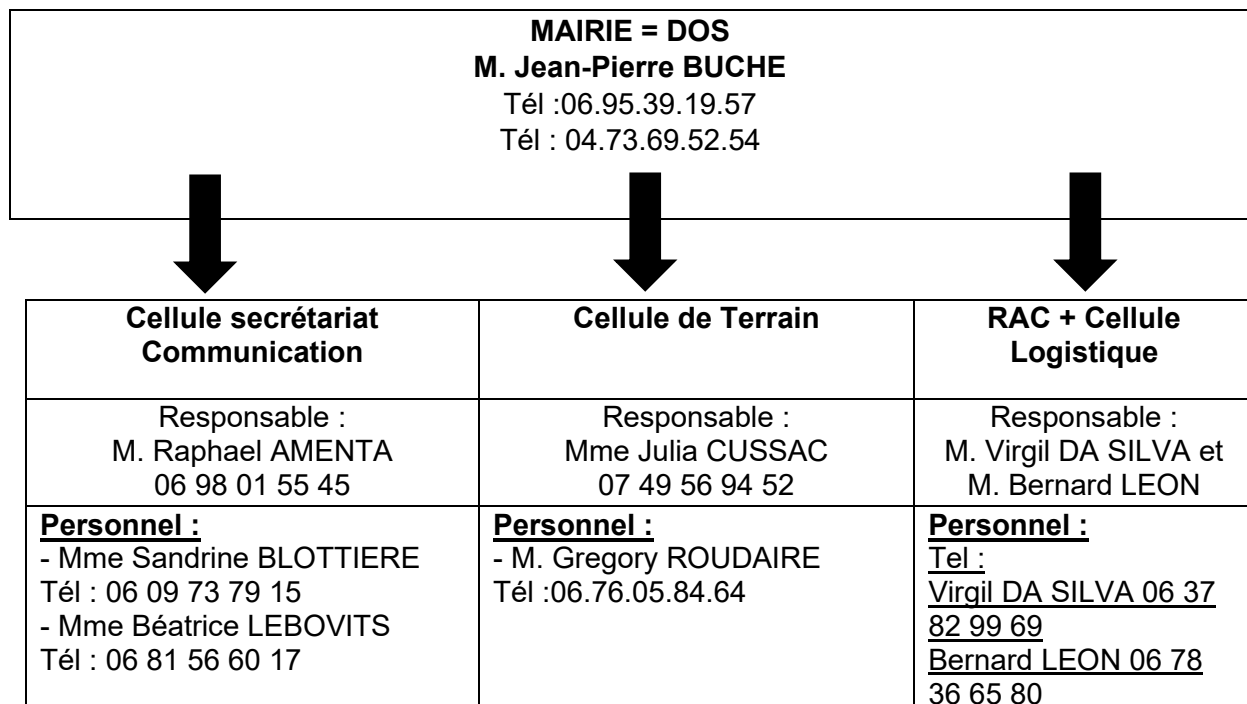


Partie 2 : Dispositif opérationnel

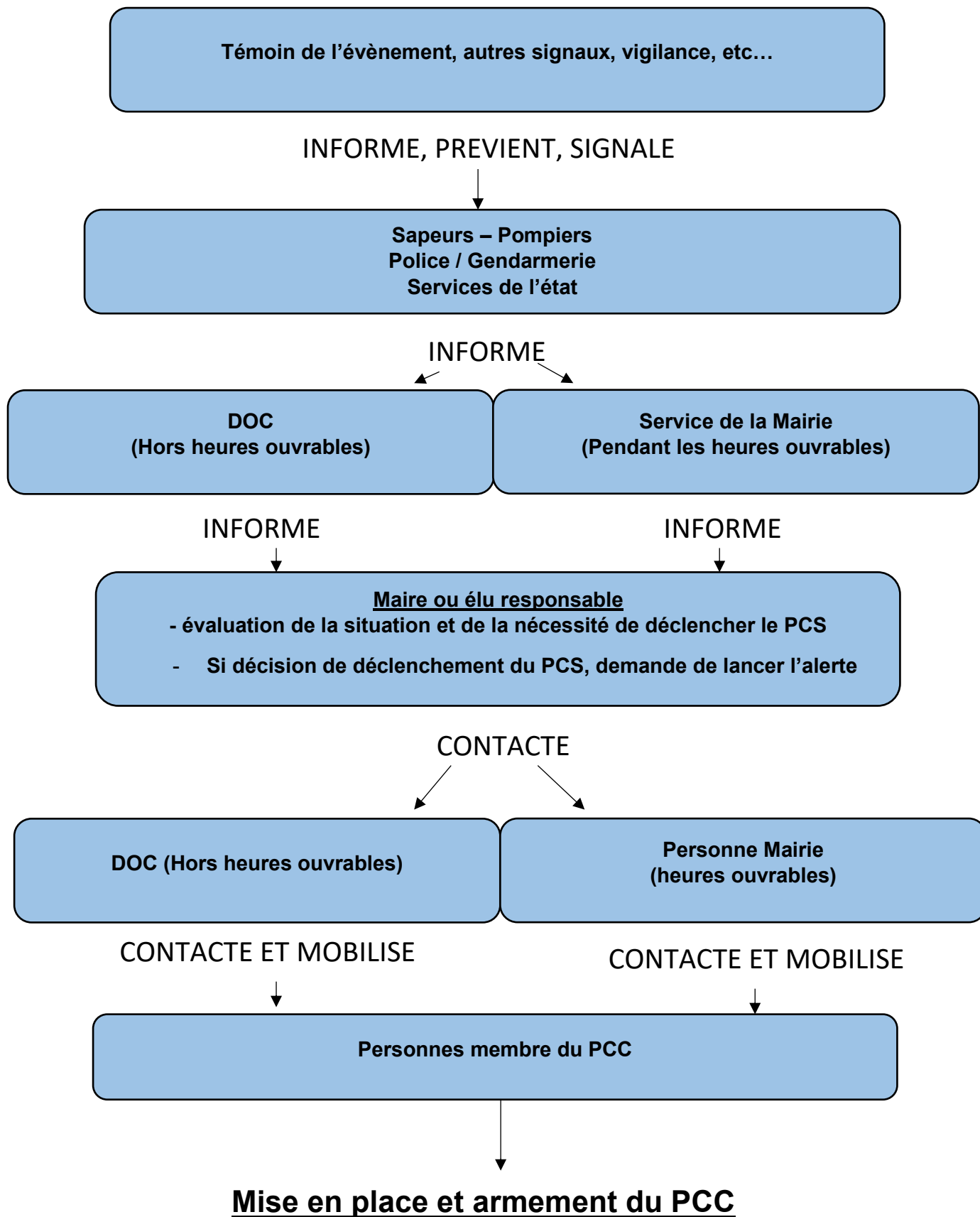
8.1 Le Poste de Commandement Communal (PCC)

- Le PCC est constitué dès la décision de déclenchement du PCS. Il correspond à la cellule communale de crise.
- Le PCC se compose de :
 - 1 directeur des opérations de secours (DOS) qui est le Maire, et M. Bernard LEON, son suppléant.
 - 2 responsables des actions communales (RAC) : M. Virgil DA SILVA, et M. Bernard LEON,
 - 2 secrétaires-communication : M. Raphaël AMENTA et M. Kevin GAUTREAU
 - 1 responsable de terrain (évaluation des besoins, gestion de la sécurité sur place, etc...) : Mme Julia CUSSAC
 - 1 responsable logistique (mobilisation des moyens, ravitaillement, hébergement, etc..) : M. Bernard LEON

8.1.1 Organigramme du PCC



8.1.2 Schéma d'alerte des membres du PCC



8.1.3 Montage opérationnel de la salle du PCC

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le
ID : 063-216302737-20251016-80_2025-DE

SALLE DU PCC

Adresse exacte : Mairie de Pérignat-ès-Allier 3 place Onslow

Accès (voir annexe 3)

Equipements de la salle du PCC		
Types d'équipement	Présence	Détails
Lignes téléphoniques fixes	Oui	Nombre : 1 Numéro : 04.73.69.52.54
Téléphones mobiles	Oui	
Accès internet	Oui	Nombre : 1
Ordinateur	Oui	Nombre : 1
Imprimante	Oui	Nombre : 1
Scanner	Oui	Nombre : 1
Photocopieur	Oui	Nombre : 1
Télévision	NON	
Radio	NON	
Fourniture de bureau	Oui	<ul style="list-style-type: none">• Papeterie• Tableau blanc
Documents utiles (PCS, plans, cartographie, annuaires, liste e adresse des habitants de la commune, etc.)	Oui	

8.2 Rôle des membres du PCC : fiches-actions

FICHE ACTION N°1 : LE DOS / RAC

DOS = Directeur des Opérations de Secours (fonction généralement assurée par le Maire)

RAC = Responsable des Actions Communales

Responsable :

M. Le Maire : Jean-Pierre BUCHE

Tél : 04.73.69.52.54

Tél : 06.95.39.19.57

- En cas de déclenchement du PCS, le Maire devient le DOS.
- Le DOS analyse la situation, détermine es actions prioritaires, et ordonne l'exécution selon les éléments connus du PCC.

ROLE DU DOC

Chargé de décider des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population.

Choisi et valide si nécessaire les actions proposées par le COS.

DETAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Déclenchement du PCS
- Evaluation de la situation et des besoins au vu des remontées du terrain (par le COS, et les responsable « terrain » du PCC au fur et à mesure de l'événement.
- En tant que RAC, il assure la direction et la coordination des actions es membres du PCC : responsable secrétariat/communication, responsable terrain, responsable logistique.
- Si nécessaire, prise des ordres de réquisition d'interdiction, d'autorisations exceptionnelles afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques
- Mobilisation des moyens publics ou privés.
- Communication avec la population communale.
- Renseignement des autorités.

FICHE ACTION N°2 : Cellule Secrétariat / Communication

Responsables :

M. Raphaël AMENTA

Tél : 06.98.01.55.45

ROLE :

- Chargé de la synthèse et du regroupement de toutes les informations
- Appui pour répondre aux besoins du PCC
- Réception, transmission et diffusion d'information en interne au sein du PCC et en externe (grand public notamment)

DETAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC.
- Organisation de la salle du PCC.
- Accueil téléphone du PCC
- Tenue de la main courante.
- Rédaction et transmission des documents émanant du PCC.
- Appui aux autres cellules du PCC.
- Réception et diffusion des informations en interne et en externe.
- Tenue du calendrier des évènements du PCC.
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie, etc.)
- Diffuser l'alerte à la population ou aide à la diffusion
- Assurer la communication avec la population, rédaction des communiqués de presse et relation avec les médias sous la responsabilité du maire et en lien avec lui.

FICHE ACTION N°3 : Cellule Terrain

Responsable :

Mme Julia CUSSAC

Tél : 04.73.69.52.54

Tél : 07 49 56 94 52

ROLE

- Assurer les missions d'évaluation de la situation sur le terrain et de sécurisation des zones.
- Assurer la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain par les services de secours.
- Assurer au mieux les missions de secours à exécuter sur le terrain, en cas d'absence des services de secours.

DETAILS DES MISSIONS PRINCIPALES

- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.
- Evaluation des besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels)
- Remontée d'informations vers le PCC sur la situation.
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurités, panneaux indicateurs etc.)

FICHE ACTION N°4 : Cellule Log**Responsables :****M. Virgil DA SILVA et M. Bernard LEON**

Tél : 06.37.82.99.69

Tél : 06.78.36.65.80

ROLE :

- Gestion des moyens humains et matériels, public ou privés.
- Assurer le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux intervenant dans la crise.
- Mise en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et/ou évacuées.
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des tâches.

DETAIL DES MISSIONS PRINCIPALES :

- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des système(s) d'alerte de la population.
- Mise à disposition des autorités et autres personnes intéressées (bénévoles par exemple), des moyens matériels et humains, publics ou privés recensés par la commune.
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens.
- Gestion des transports (notamment transport collectif des personnes évacuées.)
- Organisation des moyens de ravitaillement (notamment transport des marchandises, portage et préparation des repas).
- Gestion des rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puissent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés).
- Mise à disposition et gestion des moyens d'hébergement, de ravitaillement...

Matériels

Éric BARBRY :

- Chariot télescopique
- Tracteur
- Echelle

Gedimat :

- Chariot frontal

Jean-Pierre BUCHE :

- 2 tracteurs
- Une mini pelle de tonne 2 T 5

Vincent PORTAL :

- 6*4 bennes(arrière)
- 6*4 ampiroll
- 6*4 enrochements
- 6*4 plateaux (plateau 6m)
- 8*4 bennes (Arrière ou Bi-benne)
- 8*4 ampiroll
- 8*4 enrochements
- 8*4 plateaux (plateau 7m)
- 8*4 grues bi-benne (Bi-benne côté droit)
- SR 44T
- Pelle 25T Compact
- Pelle à pneu 17T
- Pelle 15T Compact
- Pelle 10T Compact
- Pelle 6.5T Compact
- Mini pelle 2.5T
- Tractopelle
- Chargeuse 1800L
- BRH 6.5T
- Pince démolition 15T
- Dent déroctage 15T
- Croque béton 6.5T 15T 17T 25T
- Pince de trie 6.5T 15T 17T 25T

Convention avec le SIVOM

Le SIVOM de l'Albaret met à la disposition de la mairie son personnel et son matériel (directrice Madame Béatrice BRASSEUR pendant les horaires d'ouverture ; en dehors : Président du SIVOM Virgil DA SILVA).